

PRESIDENCE DU CONSEIL DES MINISTRES

SECRETARIAT GENERAL DU GOUVERNEMENT

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

Travail - Démocratie - Paix

DECRET n° 79/238^{Pis} du 14/5/79
portant nomination de Monsieur LEKANA Joseph,
Ingenieur Commercial en qualité de Directeur
Administratif et Financier de la Minoterie Ali-
ments de Bétail (MAB).

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT

Vu l'acte n° 038/PCT/CC du 30 Mars 1979 portant fondement, organisation
et fonctionnement des Pouvoirs Publics ;

Vu le décret 79/154 du 4 Avril 1979 portant nomination du Premier Ministre
Chef du Gouvernement ;

Vu le décret 79/155 du 4 Avril 1979 portant nomination des Membres du
Conseil des Ministres ;

Le Conseil de Cabinet entendu

DECRETE:

Article 1er.— Monsieur LEKANA Joseph, Ingénieur Commercial, est nommé Directeur Ad-
ministratif et Financier de la Minotérie Aliments de Bétail (MAB)

Article 2.— Toutes dispositions antérieures contraires au présent décret sont abro-
gées.

Article 3.— Le présent décret qui prend effet à compter de la date de prise de ser-
vice de l'intéressé sera enregistré, publié au JORPO et communiqué partout où besoin
sera./.-

Fait à Brazzaville, le 14 MAI 1979

Par le Premier Ministre, Chef du Gouvernement,

Le Ministre de l'Industrie et du Tourisme,

Marius MOUAMBENGA.-

Colonel Louis SYLVAIN-GOMA.-

P. Le Ministre des Finances
Le Ministre du Plan

Pierre MOUSSA.-

Le Ministre du Travail et de la Justice
Garde des Sceaux,

Victor TAMBA-TAMBA.-